

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 55 (1917)
Heft: 22

Artikel: Pour un morceau de sucre
Autor: J.M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-213099>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

PARAÎSSANT TOUS LES SAMEDIS

*Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.***Rédaction, rue d'Etaz, 23 (1^{er} étage).****Administration (abonnements, changements d'adresse),**
Imprimerie Ami FATIO & Cie, Albert DUPUIS, succ.**GRAND-ST-JEAN, 26 — LAUSANNE***Pour les annonces s'adresser exclusivement à la***"PUBLICITAS"**

Société Anonyme Suisse de Publicité

GRAND-CHÈNE, 11, LAUSANNE, et dans ses agences.**ABONNEMENT :** Suisse, un an, Fr. 4 50 ;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.**ANNONCES :** Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.**Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.**

la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du N° du 2 juin 1917 : Les « tabatières » de Sainte-Croix. — Tot parai ! (Marc-a-Louis). — Pour un morceau de sucre (J. M.). — Notre patois. — Le mai (Claude Montorge). — L'uniforme des milices. — Un épisode de la Guerre 1870, feuilleton (Albert Richard).

LES « TABATIÈRES » DE SAINTE-CROIX

Nous extrayons ce qui suit d'un intéressant article, intitulé : *Quelques industries de Sainte-Croix*, que M. E. Paillard, industriel, publie dans la *Revue économique* :

« Genève fabriqua les premières boîtes à musique, mais bientôt cette industrie passa complètement à Sainte-Croix, où elle acquit vers le milieu du siècle un grand développement. On les baptisa *tabatières*, car elles se plaçaient habituellement dans des boîtes corne ou écaille, ayant à l'intérieur un couvercle corne avec un renforcement pour mettre le tabac à priser. Pendant des années la Chine en a importé des milliers et toujours par paix, avec boîtes et airs parfaitement semblables.

La fabrication était des plus primitives, tout se faisant à la main ; on vendait alors 120 francs une petite boîte à musique se vendant actuellement 8 à 10 francs. Les boîtes corne furent remplacées par des boîtes en laque, en métal et en bois variés, sculptées ou pourvues de riches marquerteries, le nombre des airs par cylindre varia de deux à huit, ce qui exigeait une très grande exactitude.

Ce qui contribua au développement de la petite musique, ce fut l'introduction en Allemagne des musiques dans les albums photographiques. La demande pour tous les pays fut énorme. L'écrivain de ces lignes a vu à Berlin un ordre de 150,000 pièces ; ces albums étaient offerts comme prime par des éditeurs de tableaux ou livres illustrés. Malheureusement, comme tout ce que les Allemands touchaient, et surtout les Berlinois qui ont cette réputation même chez eux, les prix des musiques furent abaissés et la quête suivit la dégringolade des prix. On mit aussi des musiques dans beaucoup d'articles fantaisie, boîtes à cigarettes, à gants, etc.

Plus tard un fabricant de jouets français remplaça le rouage par une vis sans fin que l'on tourne avec une manivelle, ainsi fut créée la musique manivelle ou jouet, qui se vend encore par centaines de mille, et fut appliquée aussi à nombre de jouets, toupies, etc. Par ces différents articles, le nom de Sainte-Croix fut porté dans tous les pays du monde.

Les grandes boîtes à musique, connues sous le nom de Cartels, parce qu'appliquées aux pendules, furent aussi fabriquées à Genève, mais c'est aussi à Sainte-Croix que cette industrie prit son grand développement ; les pièces, d'abord très simples, furent ensuite pourvues d'accompagnement de cymbales, tambours, etc. Genève conserva la fabrication de la grande pièce à musique, mais Sainte-Croix dépassa rapidement Genève. Les pièces jouent de six à douze airs par cylindre ; puis on fit des pièces avec

cylindre de recharge, permettant de jouer un nombre illimité d'airs. Tous les grands milliardaires américains ont possédé une grande boîte à musique. Mlle Astor commanda un jour à une maison de Sainte-Croix une musique avec dix-huit cylindres à six airs, tous choisis par elle, et l'ambassadeur de Chine à Washington commanda deux grandes boîtes à cent huit airs pour l'anniversaire de l'impératrice de Chine. Survint une grande concurrence allemande par l'invention de pièces avec plaques métalliques rondes à projections qui faisaient vibrer les lames des claviers. Cet instrument avait l'avantage que les plaques prenaient peu de place et se renouvelaient à l'infini. Sainte-Croix, après bien des hésitations créées par les brevets, se lança aussi dans cette fabrication, mais un peu tardivement.

Bientôt survint une autre invention qui anéantit toutes les industries précédentes, ce fut le phonographe à cylindre, inventé par un Français et perfectionné par le grand inventeur Edison.

Malheureusement il était fragile et encombrant. Aussi, dès qu'apparut le phonographe à disque, celui à cylindres fut complètement délaissé et cette fabrication est devenue la principale industrie de Sainte-Croix, qui occupe plus de huit cents à mille ouvriers dans de grandes fabriques magnifiquement outillées.

Cette fabrication a beaucoup développé le goût mécanique dans notre population. Notre contrée peu privilégiée, vu son climat, pour l'agriculture, était toute désignée pour se vouer à l'industrie ; après les dentelles, ce furent l'horlogerie et les boîtes à musique, puis les phonographes et maintenant beaucoup d'autres articles mécaniques, dont le nombre augmente rapidement.

Sainte-Croix fournit aussi pour tous ses articles, de très jolis meubles.

En Amérique on a poussé comme toujours le luxe très loin ; il s'y vend des phonographes en grand nombre à 5,000 francs pièce et au delà, non compris les disques, qui forment une bibliothèque assez coûteuse. La guerre a été plutôt favorable à notre industrie par la diminution de la concurrence allemande.

Par contre, il est difficile de se prononcer sur l'avenir réservé à nos industries, mais nous avons bon espoir, Sainte-Croix ayant pris une place importante dans tous les pays, dont quelques-uns se fournissaient autrefois exclusivement en Allemagne. Nos fabriques s'efforcent de perfectionner leurs produits et leurs moyens de fabrication et d'assurer ainsi, en toute loyauté, plus de prospérité pour chacun. »

A trois. — Bébé va dîner en ville. Sa maman lui fait la leçon.

— Tu sais, cheri, qu'à table, dans le monde, il est inconvenant de revenir au même plat. On ne doit accepter que lorsque la maîtresse de maison a insisté trois fois.

Au dîner, bébé dévore des yeux la crème.

— En veux-tu encore ? demande la dame.

— Oh ! madame, fait bébé, suppliant, dites-le trois fois.

TOT PARAI !

L'ETAI bin boun einfant Pierro da Pllian-tadzo, mā l'avai onna brelaire. On ein a quasu ti quauquene. Clliaque de Pierro l'etai que l'improntave adi. Pouâve pas être cinq minute avoué on corps sein lâi dere : « Dis-vâi, i è aboliâi mon porta-mounia et mè foudrài fère onno coumechon que mè prisse ; porrâi-to p'titre mè pritâ on franc, ào bin veingt ceintime, ào bin tot cein que te porrâ ? » Et l'etai adi dinse. L'eimbêteint l'è que l'aboliâive de rebailif et dèvessâi à ti. Dâi coup l'etai mau reçu quand recoumeince et quand desâi : « Porrâi-to mè pritâ treinta centime ? » ein a que lâi repandant : « l'allavo justameint lè tè démandâ à eimprontâ !

Mâ n'a pas z'u de la tchance avoué Samuïet Rolliebot que lâi avâi dza pritâ de l'erdzeint prau matâire et que pouâve pas ein revêre pire onna brequa que rein. Et tot parai Pierro cond'hê se fère rebailif oquie.

— Quecha ! que lâi desâi, prite-mè onna pice, tant qu'à dèman !

— Rein dau tot, repondâi Samuïet, se te baillo pi cinq ceintime, te mè lè rebaille jamais tot ein on iâdzo, jamé que per petsotteri !

Mâ avoué Samuïet faillâi rebailif, lâi avâi rein à fère. Lâi faillâi passâ. N'arretâve pas que lo podro Pierro lâi aussé tot reindu, mimameint pè petsotteri, quemet desâi. On coup que Pierro lâi dèvessâi houit francs que lâi avâi pritâ po fini de payf on interêt, vaïce mon Samuïet que lo va trovâ pè l'ottô. Pierro l'etai bin malâdo, ão lhi, et Samuïet lâi dit dinse :

— Vigmô queri mè houit franc.

— Pu pas tè lè bailli ora, su bin malâdo.

— Diabe m'einlevâ se m'ein vè dèvant de les avâi.

— Prends pacheince, su tant mau que crâio que ie vu mourî.

— Mouri, 'na râva ! Diab' mè solèvâ se tè laiso mouri dèvant que te m'ausse payi.

Et Samuïet l'a z'u sè houit franc.

MARC A LOUIS.

POUR UN MORCEAU DE SUCRE

DE grâce, soyons raisonnables ; nous ne sommes pourtant pas si malheureux. Ah ! sans doute, nous avons connu un temps, pas très lointain, où la vie était moins dure qu'à présent ; mais n'oublions pas qu'il en est, et beaucoup, qui sont bien plus à plaindre que nous. Et songeons à eux, quand nous nous sentons des velléités, absolument inopportunnes, d'impatience, de mauvaise humeur, de découragement, de révolte.

Quoi donc, plus des trois quarts des nations du monde sont en guerre ; la moitié de l'Europe est à feu et à sang ; les morts se comptent par millions ; les blessés sont plus nombreux encore ; des familles sont dans l'angoisse et dans le deuil ; des infortunés, brutalement chassés de leur demeure, errent sur la terre étrangère, sans autre guide, sans autre espoir ni secours que la charité ; des villes florissantes,

de riants villages ont été pillés, incendiés, détruits ; de riches campagnes bouleversées, sacagées ; d'antiques cathédrales, chefs-d'œuvre admirables de la foi la plus ardente et de l'art le plus sublime ne sont plus que ruines, et nous maugréons, parce que nous ne pouvons plus mettre qu'un morceau de sucre, au lieu de deux ou trois, dans notre café ou notre thé ; parce que nous ne pourrons pas faire autant de confitures qu'à l'ordinaire ; parce que nous devons, deux fois par semaine, nous passer de viande et qu'il nous faut amincir la couche de beurre sur nos tartines ! Mais c'est à n'y pas croire. Où en sommes-nous ? Que devons-nous ?

Vite, vite, ressaïssons-nous, si nous ne voulons devenir l'objet de la risée universelle. Et, plutôt, reconnaissants de ce que, jusqu'ici, les épreuves terribles indiquées ci-dessus nous aient été miraculeusement épargnées, cherchons, dans un élan nouveau de compassion et de charité envers ceux qui sont si cruellement frappés, l'oubli de nos petits déboires. Que pèsent-ils, dans la balance, ces mécomptes, à côté des infortunes immenses que nous voyons autour de nous ?

Certes, la guerre nous cause des dommages d'autre nature, plus graves, et qui seront plus durables aussi. Nous n'aurons pas trop de toute notre énergie et de tous nos efforts, pour y remédier, quand, enfin, les circonstances le permettront. C'est de ceux-là, seulement, que nous avons sujet de nous préoccuper. Les autres ne comptent pas.

J. M.

NOTRE PATOIS

Sous ce titre : « Notre patois » nous lisons, il y a quelques jours, dans la *Feuille d'Avis de Vevey*, les lignes que voici :

« Il existe à Vevey un Club des patoisants. Son président est M. Ch. Ledermann. Il compte une trentaine de membres, dont quelques jeunes. Depuis le début de la mobilisation, il n'a pas eu une grande activité ; mais il vient de se réveiller. Dimanche il a fait une excursion à Palézieux qui a parfaitement réussi.

» Aux treize Veveysans s'unirent treize Vaudou du district d'Oron, dont M. le préfet Sonnay, M. Tschumy, receveur. M. Ch. Pache, ancien président du tribunal d'Oron, empêché par la maladie, ne put pas assister à la réunion bien qu'il ait cependant eu le plaisir de saluer ses amis.

» Un dîner campagnard réunit les patoisants à l'Auberge communale de Palézieux. On fit honneur à une excellente « tsambetta » et à des « épenatzes » fort bien préparées. Dès le début du repas, comme c'est la coutume, chacun parla en patois. M. F. Cornu, de Riant-Port, porta en patois le toast à la patrie ; puis on entendit des discours, des chansons, des histoires plaisantes, tout cela en patois, avec humour et aisance.

» Ce furent des moment délicieux. On mit largement à contribution d'anciennes collections du *Conteur vaudois*, ce vaillant journal qui fait tout pour conserver à nos populations leur esprit bien vaudois.

» En rentrant à Vevey, on parla encore souvent patois en se donnant rendez-vous pour la prochaine promenade. Que ceux qui aiment le patois se joignent au Club patoisant de Vevey : on y est de rudes bons Vaudois !

* * *

Si nous reproduisons ces lignes, ce n'est pas, croyez-le bien, pour le petit compliment qu'invidemment elles contiennent à l'adresse du *Conteur*, encore qu'il ne vous déplaît pas, nous l'avouons en toute franchise, de voir qu'on reconnaît nos modestes efforts. Nous voulons seulement dire toute notre joie du culte fidèle que, dans certaines régions du pays, on rend à notre bon vieux patois, et exprimer l'esprit de voir se former un peu partout, dans le canton, des groupes de patoisants, à l'exemple de celui de Vevey, toujours si vivant.

Lausanne, elle-même, en dépit de l'invasion cosmopolite, que beaucoup déplorent, n'eût-elle pas jadis sa « Recafaïoula », aux joyeuses réunions de laquelle accourraient, les tout premiers : Louis Favrat, G.-C. Dénérac, Louis Monnet, Louis Croisier, et bien d'autres.

Eh ! qui sait, la « Recafaïoula » pourrait bien un jour renaître de ses cendres. Les « macaques » — quel mot déplaisant — n'ont qu'à se bien tenir !

LE MAI**Une jolie coutume de France.**

Le mois de mai vient de finir. Nous ne saurions, cette année, nous en plaindre. Il a été gai, riant et fleuri à souhait, comme doit l'être tout bon mois de mai qui se respecte. Avant que les splendeurs de l'été, dont juin va nous ouvrir les portes, nous aient fait oublier les grâces de la saison printanière, évoquons une fois encore le souvenir de mai, par la plume élégante de Claude Montorge. Il nous dépeint ainsi, dans le *Journal de Leyzin*, une jolie coutume de France : « Le Mai ».

Si tous les mois de l'année ont un caractère spécial et peuvent être symbolisés diversement, le mois de mai est celui qui s'avance en riant, le front couronné de fleurs, la joue fraîche et le cœur palpitant. Il est, par excellence, le protecteur des nids et de l'adolescence. Il est jeune, charmant, enviré d'espoir, ensoleillé de joie. Dans les grandes villes on sait qu'il existe quelque part, qu'il a vaincu les derniers brouillards et les derniers nuages ; on sait qu'il a mis la nature en fête, mais on ne le connaît pas. On rêve de lui comme un prince charmant de légende.

Dans les campagnes on l'attend, on lui fait fête et, avec sa complicité, on conserve une des plus jolies coutumes de France : celle qui consiste à décorer la fenêtre ou la cheminée des maisons où habite une jeune fille, avec des branchages ou de la verdure.

La dernière nuit d'avril est une nuit joyeuse au village. Les garçons se sont réunis et se sont enfouis dans la forêt verdissante, tout embaumée déjà de l'exquise odeur de l'aspérule et du muguet. Ce sont, de tous côtés, des bruissements insolites, des chuchotements, des pas sourds sur les mousseuses et dans les fourrés, des rires étouffés. On croirait que les esprits de la forêt célèbrent, à la faveur des ténèbres, la fête du printemps. Les rites sont silencieux, car il importe de ne pas donner l'éveil aux gardes forestiers, pendant que l'on coupe les branchages et les trophées de verdure dont on pavouera la fenêtre de celle à qui l'on pense secrètement.

Les jeunes gens opèrent de concert et n'oublient aucune des jeunes filles du village.

Riches ou pauvres, toutes auront leur *mai*. Pour celles qui sont fières, ce sera une branche de sureau, emblème de la fierté. Ce sera une branche de charme pour celles qui sont charmantes ; une branche d'aubépine pour celles qui sont fines ; enfin, pour celles qui sont cruelles et insensibles, ce sera une branche de houx.

Lorsque les branchages sont coupés, ils sont transportés par chariot au fond de quelque grange isolée où les garçons les chamarreront de rubans, de bouquets, en décoreront les branches suivant leur fantaisie ou suivant le caractère de celles à qui ces *mais* sont destinés. Chaque essence a sa signification. Certains arbres témoignent d'une flamme discrète, qui n'ose se prononcer et qui attend pour cela d'être enhardie ; à la jeune fille favorisée de cet arbre, de deviner d'où lui vient l'hommage.

D'autres feuillages contiennent un reproche, l'aveu d'une peine, la pointe d'une épigramme ou d'une raillerie, mais toujours innocente et jamais déplacée.

Aussitôt que les *mais* sont parés et enguirlandés, les garçons profitent des dernières heures de la nuit pour les porter sur la cheminée,

à la fenêtre ou devant le seuil de celles à qui ils sont destinés.

Il faut opérer avec beaucoup de précautions parce que les nuits sont silencieuses au village ; parce qu'il convient d'être discrets et de ne pas être surpris ; parce qu'enfin un hommage fleuri a plus de prix si l'on ignore celui qui l'a fait.

Lorsque le jour paraît, les garçons insoucieux d'une nuit d'insomnie, sont à leurs rudes besognes. Les jeunes filles s'éveillent et se montrent aux croisées entre-baillées, pour lorgner sournoisement les *mais* enrurbanés et pour sourire de satisfaction ou rougir aux remarques que les compères et les commères ne manquent pas d'échanger. Et ce sont dans toutes les rues des cris de surprise, de joyeux propos.

Dans les provinces de l'Est, la coutume subsiste encore, pour les petites filles, d'aller de porte en porte, le premier jour du mois de mai, quêteur des œufs frais ou quelques sous, en chantant l'allégorie et vieille chanson des *Trimazôs* :

Voici le mai, avril passé
Je ne puis tenir mon cœur de joie,
Tant aller, tant danser,
Vous aller, moi chanter,
Trimazôs !

C'est le beau mois de mai.
C'est le joli mois de mai.

Nous avons passé par les champs,
Nous avons trouvé les blés si grands ;
Les avoines sont en levant
Et l'aubépine en fleurissant

Trimazôs.

Dans ces couplets résonne la joie des beaux jours revenus ; palpite l'émotion des coeurs simples et la salutation au joli mois qui exerce sa bénigne influence sur tout le village. On sait que le *vin de mai*, vin blanc dans lequel on a fait infuser des tiges fleuries de l'aspérule odorante, donne la souplesse, la gaîté et la force. On sait que le *lait de mai*, bu à jeun dans l'étable où on vient de le traire, rafraîchit le sang et le rajeunit. Et l'on sait enfin que le mois de mai, par la seule vertu de son nom, symbole de jeunesse par sa prodigalité à embellir la parure de notre chère France, en fait une contrée incomparable dont un poète a dit : « Le mois de mai sans la France, ce n'est pas le mois de mai ».

CLAUDE MONTORGE.

L'UNIFORME DES MILICES

Nous devons à l'obligeance de M. F.-Raoul Camliche, en séjour à Bretonnières, copie de la curieuse ordonnance que voici faisant partie des archives de Bretonnières (série C, 1730, correspondance).

Jean-Georges Imhof, ballif de Romainmotier, à vous les Srs Gouverneurs et communiers de Bretonnières, salut !

Ayant plu à LL. EE^{es} du Conseil de guerre d'ordonner à Messieurs les Majors de Départements du Pays de Vaud par leur instruction du 3^e avril dernier, entre autre chose de recommander dans toutes les occasions, à la milice de s'habiller peu à peu uniformes d'un drap gris blanc ; mais les uns et les autres les ayant informés qu'ils ont cru que l'ordre de LL. EE^{es} portoit cy devant, que ce devait être couleur gris de fer et non pas de gris blanc, ils ont partant trouvé bon de nous envoyer, de même qu'aux autres seigneurs ballifs un coupon de ce drap gris blanc pour en faire remettre des échantillons non seulement à Monsieur le Major, mais aussi à toutes les communes de notre bailliage pour s'y régler, l'intention de LL. EE^{es} étant que cet uniforme devra particulièrement être observé à l'égard de ceux qui voudront se marier ou se faire habiller de neuf surtout par rapport à la couleur suivant l'échantillon cy joint que vous aurez soin de conserver pour devoir servir de modèle à toute votre milice à l'advenir, à quoy tiendrés mains exacte suivant le